Rousseau, *Emile ou de l’éducation*, IV, GF p. 376-377

« Il est donc au fond de nos âmes… que nous devons respecter ou fuir »

**[Introduction]**

***(Question/Contexte)***

Texte emblématique : très connu (extrait de la profession de foi du vicaire savoyard) et qui aborde question très classique au sujet de la morale. Pose question du fondement de la morale : d’où viennent nos principes moraux ?

Or à ce sujet, Rousseau s’inscrit dans la continuité du débat qui a opposé Locke l’empiriste (*Essais…*) et Leibniz (*Nouveaux Essais…*) le rationaliste : quant à savoir si la morale relevait de la nature ou de conventions. [*Voir à ce sujet la mise au point sur le débat entre les deux auteurs ; à proposer lors de la séance même s’il ne faudrait pas autant le développer dans le cadre de l’explication*]

Mais cette question de l’origine et du fondement de la morale en pose d’autres : la conscience morale est-elle innée ou acquise ? Quelle est la faculté qui énonce les principes moraux : la sensibilité (les sentiments) ou la raison ? Et question corollaire : ces principes, sont-ils universels ou particuliers, absolus ou relatifs ?

***(Thèse)***

Rousseau, contre le caractère conventionnel et ce faisant relativiste de la morale, défend un essentialisme du bien et du mal (à rapprocher de Platon) : il y a un bien qui existe, indépendamment des circonstances.

Les principes moraux sont innés, universels et nous y accédons par le cœur (les sentiments) et non par la raison.

***(Problème)***

Cette thèse, et ce passage en général, soulève trois problèmes :

-Thèse s’oppose d’abord à ceux qui, comme Montaigne par exemple, considèrent que les principes moraux relèvent de l’acquis, sont le fruit de l’éducation, de la société, et par conséquent sont relatifs et particuliers. Comment sinon rendre compte de la diversité des pratiques ? Celle-ci ne plaide-t-elle pas de toute évidence en faveur d’un relativisme moral ? Mais en même temps, la quasi-unanimité de certains jugements ne suggère-t-elle pas aussi tout autant qu’il existe des principes moraux universels, absolus, que l’on pourrait dès lors considérer comme innés ?

-Thèse s’oppose par ailleurs à ceux qui, certes comme Rousseau fondent la conscience morale dans la nature, mais sur la raison et non sur les sentiments. Comment en effet fonder une morale comme universelle et absolue sur une faculté aussi singulière et relative que la sensibilité ? La raison, comme faculté universelle, n’est-elle pas la seule, comme le défend Kant par exemple, à pouvoir prétendre fonder le jugement moral ?

-Enfin, c’est la valeur même du raisonnement de Rousseau qui est ici à interroger : quelle valeur lui accorder, alors même qu’il dévalorise la raison ? Que vaut un discours rationnel qui affirme qu’il faut sentir plutôt que juger ? Faut-il considérer les propos de Rousseau comme sans valeur dans la mesure où ils relèvent de la raison, ou bien un discours rationnel peut-il malgré tout avoir une valeur, et dans ce cas-là laquelle ?

***(Enjeux) originalité***

L’originalité et l’enjeu de ce texte apparaissent alors à plusieurs niveaux :

-D’abord dans le fait que l’universalité de la morale tient à la fois à son caractère inné et au fait que c’est confirmé par « le concours de tous les peuples ». C’est en somme à la fois d’un point de vue théorique et d’un point de vue pratique que Rousseau prétend défendre sa thèse.

-Une thèse qui, comme on l’a évoqué, n’est pas sans faire difficulté dans la mesure où Rousseau prétend fonder cette universalité non sur la raison mais sur les sentiments traditionnellement associés à la subjectivité, à la particularité et au relatif. L’enjeu ici n’est donc rien moins que de défendre la pertinence de ce qu’on appelle le sentimentalisme moral.

-Mais un enjeu plus spécifique de ce texte concerne aussi l’économie d’ensemble de l’ouvrage : Dans Emile, Rousseau décrit ce que doit être une éducation, le fait qu’elle doive suivre la nature, et ne pas pervertir ce qu’il y a de bon en l’enfant, qui est donné naturellement. Une telle conception de l’éducation suppose donc qu’il y a un sens inné du bien et du mal, sans quoi ses préceptes pédagogiques s’avèreraient absurdes.

-Enfin dans ce texte est aussi développée une certaine approche épistémologique, nécessaire pour comprendre la thèse sur la conscience morale. Rousseau en effet ne désapprouve pas les empiristes sur le fait que les connaissances viennent de l’expérience et donc de l’extérieur : « toutes nos idées nous viennent du dehors ». Mais alors comment le jugement moral, les principes moraux, pourraient-ils être innés ? Ne relèvent-ils pas d’idées et ce faisant ne sont-ils pas acquis ? Et s’ils sont acquis, ne doivent-ils pas nécessairement être relatifs et particuliers ? La solution de Rousseau consiste au contraire à affirmer que la morale ne trouve pas sa source dans les idées mais dans les sentiments. Le jugement moral (ou plus précisément la conscience morale) n’est pas de l’ordre d’une connaissance, d’idées : c’est un sentiment. Qu’il faut donc chercher à sentir plutôt qu’à connaître. En matière de morale, c’est donc au « cœur » et non à la raison qu’il faut s’adresser pour savoir ce qu’il convient de faire.

***(Plan)***

Dans ce texte, Rousseau développe une argumentation en 3 parties :

-Première partie (l.1-3) : Introduction qui définit et présente les caractéristiques de la conscience morale : c’est un « principe inné de justice et de vertu », distinct de « nos propres maximes », et qui permet de juger axiologiquement toutes les actions (les miennes comme celles d’autrui)

-Deuxième partie (l. 4-19) : Exposé et réfutation des thèses relativistes (dialogue avec le relativisme moral). Argumentation d’ordre pratique de sa thèse : les faits et leur interprétation plaident en faveur de Rousseau et non de Montaigne (où l’on va voir que Rousseau ne critique pas les faits mais la lecture qui en est faite)

-Troisième partie (l. 20-30) : Justification de sa thèse par une approche épistémologique : renvoie au critère du sentiment et non à celui de la raison, et fait de l’appréciation morale ce qui se fonde sur l’intériorité du sentiment et non sur l’extériorité des idées.

**[Première partie : Introduction de la thèse d’un innéisme de la conscience morale]**

-Rousseau commence par proposer une définition de la conscience. Définition dont on comprend d’emblée qu’elle ne se réfère ni à la conscience spontanée (qui renvoie à la faculté de perception du monde), ni à la conscience réfléchie (qui relève d’un « simple » retour réflexif sur soi) : c’est de la conscience morale dont traite Rousseau dans ce passage.

-De cette conscience morale, Rousseau affirme qu’elle est « un principe ». Il faut relever le fait que Rousseau parle de « ce principe » au singulier : ici il ne s’agit pas « des principes » qui renverraient à une série de principes moraux (ne pas tuer, ne pas voler, etc.). Il s’agit au contraire de l’instance, première et fondamentale, qui juge en bien ou en mal du caractère bon ou mauvais d’une action. Le terme de « principe » a en effet un sens à la fois descriptif et normatif. Car le principe c’est à la fois ce qui est au début (sens descriptif), qui est un point de départ (tout autant chronologique – un commencement – que logique – un fondement) ; mais le principe c’est aussi ce qui commande ce dont il est le principe. C’est ainsi que la conscience est présentée par Rousseau comme ce qui est à l’origine des différentes appréciations morales, et comme ce qui juge et par là indique et dicte comment il faut agir.

-Rousseau ajoute immédiatement que ce principe est « inné ». Autrement dit qu’il ne relève pas de l’acquis, qu’il vient de la nature et non de l’éducation – ce qui aura pour conséquence comme on le verra par la suite, que ce principe est universel et non local.

-Or ce principe inné, c’est un principe « de justice et de vertu » : ces notions nous situent ainsi d’emblée dans le champ moral. La distinction entre justice et vertu permet en effet de couvrir l’ensemble du champ de la morale : Rousseau prend ainsi en compte d’une part la référence au bien à l’égard d’autrui : se montrer juste, c’est respecter ce qui est dû à chacun. Et à travers la vertu, on est renvoyé à une disposition générale et plus personnelle au bien : être vertueux, c’est agir comme il se doit.

-Faut-il alors comprendre que pour Rousseau nous avons des idées innées de justice et de vertu ? S’agit-il comme chez Platon de retrouver en nous des idées oubliées, par un acte de réminiscence ? Ou comme chez Descartes d’accéder aux idées innées que Dieu a déposées en nous ? En réalité, comme l’éclairera la suite du texte, il ne faut nullement concevoir le caractère inné de la conscience morale comme un innéisme des idées : la suite du texte invite à comprendre que c’est plutôt un sentiment inné de justice et de vertu qui se trouve « au fond des âmes ».

-Or dans le même temps où Rousseau définit la conscience comme un principe inné « au fond de nos âmes » et ce faisant qu’on peut penser d’ordre subjectif, il la met en opposition avec nos maximes : ce principe juge en effet « malgré nos propres maximes ». Mais une maxime, n’est-ce pas aussi un principe subjectif et personnel, destiné à guider nos comportements selon ce qui nous semble bon ? Dès lors, comment/pourquoi nos maximes peuvent-elles être opposées à ce principe inné ? Est-ce à dire que nos maximes relèvent de l’injustice et du vice ? N’est-ce pas là une bien étrange conception de ce qu’est une maxime ? La difficulté peut être levée de deux manières : 1) soit en considérant que les maximes sont certes personnelles, mais plus guidées par ce que Rousseau appelle par ailleurs « l’amour propre », c’est-à-dire un intérêt excessivement tourné vers soi. Les maximes, qui nous sont « propres », seraient plus tournées vers son propre bien que vers la question du bien en général (ce qui à l’inverse qualifie la conscience morale) 2) on peut aussi considérer que les maximes, résultat d’une réflexion personnelle, d’une intervention de la raison dans les choix, s’éloigneraient plus du bien, en raison précisément de leur ancrage rationnel (dont Rousseau établira par la suite qu’il peut constituer une entrave à une véritable appréciation morale)

-Rousseau fait donc de la conscience une instance qui « juge » les actions de « tous ». Remarquons deux choses à ce sujet : 1) le jugement ne concerne pas seulement autrui, mais aussi soi-même 2) Rousseau affirme bien ici qu’il s’agit d’un jugement (« nous jugeons ») et non d’un sentiment. Or juger est classiquement une activité considérée comme rationnelle, fruit de la raison. Mais comment concilier une telle affirmation avec ce que dit Rousseau dans la suite du texte, concernant le statut de la raison ? Comment concilier cette première phrase avec celle qui affirme un peu plus loin « les actes de la conscience ne sont pas des jugements mais des sentiments » ? Pour comprendre qu’il ne s’agit là que d’une contradiction apparente, il est nécessaire d’avancer plus dans l’explication du passage.

*Conclusion*

Rousseau affirme donc simplement pour le moment le caractère inné de la conscience morale. Une thèse qui ne va pas de soi, et dont il va examiner les arguments des détracteurs.

**[Deuxième partie :]**

***(Introduction)***

*Problème* *général de la partie* :

Si la morale est innée, elle doit être universelle ; mais pourquoi alors les jugements et les pratiques morales varient-ils selon les individus ou les sociétés ? Comment concilier le caractère universel, absolu, inné de la morale, et la diversité de ses manifestations dans les faits ?

*Structure :*

Afin d’aborder cette difficulté, Rousseau va procéder en 2 temps : dans un premier moment (l.4-11), il va donner la parole à la thèse adverse : d’une part en énonçant les reproches faits à la thèse universaliste, d’autre part en présentant la thèse relativiste. Dans un second moment (l. 11-19) il va avancer plusieurs arguments contre cette thèse relativiste.

***A. L’argumentation relativiste***

-Les reproches : la croyance (fausse) en l’innéisme de la conscience morale aurait 2 causes : les « erreurs de l’enfance » et les « préjugés de l’éducation » 1) « erreurs de l’enfance » : de quoi s’agit-il ? Les exemples donnés par la suite invitent à penser que l’accent est mis ici sur le fait que l’enfant, c’est celui qui a tendance à tout juger à partir de soi, à se croire le centre du monde, à penser que ce qu’il pense est la seule vérité, et à ignorer que les choses peuvent être différentes ailleurs. Le grief ici serait à la fois celui d’un égocentrisme et d’un manque de connaissance 2) « préjugés de l’éducation » : ici c’est au contraire le fait d’inculquer de fausses connaissances qui est souligné. L’éducation pourrait ainsi pervertir les individus, en leur transmettant de fausses vérités, en faisant croire en l’occurrence qu’un savoir pourrait être inné, ou que des principes moraux pourraient être universels. La référence ici est intéressante car la critique de l’éducation est éminemment rousseauiste ; et pourtant elle est ici retournée contre Rousseau. Précisons ainsi que là où les relativistes voient un préjugé lié à une mauvaise éducation (qui conduit à défendre l’universalisme et l’innéisme de la morale), Rousseau voit au contraire une thèse issue de l’écoute de la nature. Ces reproches présentés, Rousseau explicite alors le relativisme moral en en montrant le fondement épistémologique et ses conséquences.

-« Il n’y a rien dans l’esprit humain que ce qui s’y introduit par l’expérience, et nous ne jugeons d’aucune chose que sur des idées acquises. Ils font plus : cet accord évident et universel de toutes les nations, ils l’osent rejeter ». Le relativisme moral défend en réalité trois idées au sujet du jugement moral :

1) tout vient de l’expérience. Aucune idée, aucune connaissance ne saurait venir d’ailleurs que de l’expérience. Affirmation qui relève de l’empirisme : toute idée a sa source dans l’expérience. S’oppose au rationalisme

2) par conséquence toute idée est nécessairement acquise, car issue de l’expérience. Pas d’idées innées (en opposition à Descartes par exemple) ; donc pas de jugement moral inné

3) Cela implique alors le caractère relatif et particulier des jugements moraux et le rejet de la thèse d’un universalisme de la morale.

Dans cette perspective donc, l’épistémologie empiriste apparaît comme la cheville ouvrière de l’argumentation : être empiriste conduirait nécessairement au relativisme moral. C’est ce lien que Rousseau va s’attacher à retracer, tout en indiquant clairement par le style son désaccord.

-on peut ainsi relever 2 principaux arguments mis en avant par ceux qui défendent le relativisme moral : 1) il y a des exemples, des cas particuliers qui plaident contre l’uniformité du jugement moral : des cas où des individus ne sont pas d’accord sur ce qui est bien ou mal : ici c’est le relativisme contre l’universalisme 2) il y a des peuples et des individus qui sont dépravés, qui sont des « monstres », ce qui prouve que la conscience morale n’est pas innée : ici c’est le caractère acquis et non inné.

***B. Critique rousseauiste de l’argument relativiste***

Contre ce relativisme de la morale, auquel Rousseau associe explicitement Montaigne, il va avancer plusieurs arguments.

Remarque importante : Rousseau ne va pas contester les faits invoqués ; mais il va contester les conclusions qui en sont tirées.

-Pour ce faire, il va mettre en place une série d’oppositions. Ainsi contre le particularisme des cas, Rousseau évoque « cet accord évident et universel de toutes les nations » ainsi que « l’éclatante uniformité du jugement des hommes ». Autrement dit, qu’il y ait des cas particuliers, des exceptions, aussi bien au niveau collectif (un « peuple ») qu’au niveau individuel (« exemple obscur », « monstres ») cela ne fait pas selon lui obstacle au caractère universel du jugement moral. De même, la corruption de quelques-uns ou de plusieurs, n’est pas incompatible, pour Rousseau, avec un penchant naturel, de l’espèce humaine dans son ensemble, au bien.

-Deux questions/objections cependant, peuvent être opposées à Rousseau : 1) ne peut-on l’accuser de faire preuve ici d’ethnocentrisme (càd de cette attitude qui consiste, comme l’a particulièrement analysé l’anthropologue Lévi-Strauss, à considérer sa culture comme supérieure et à dévaloriser les autres cultures) ? Autrement dit Rousseau ne tombe-t-il pas effectivement sous le coup de l’accusation au sujet des « préjugés de l’éducation » ? N’est-ce pas son éducation occidentale qui le conduit à juger comme obscures ou monstrueuses des pratiques qui diffèrent de celles de sa culture ? 2) comment rendre compte de ces nombreuses exceptions ? S’il y a des exceptions, n’est-ce pas le signe que la règle est « générale » mais pas « universelle » ? Même s’ils sont minoritaires, l’existence de peuples et d’individus aux pratiques et aux jugements différents et immoraux n’est-elle pas une preuve du caractère acquis et relatif de la morale ?

C’est par un double examen que Rousseau va répondre de manière négative, et dans le même temps rendre difficile la critique ethnocentrique : 1) un examen sur la forme : par l’examen du procédé employé, de la méthode de raisonnement, 2) un examen sur le fond : l’examen de l’origine et des causes de ces pratiques et de ces jugements

-Sur la forme : là encore on peut voir deux erreurs selon Rousseau. L’une consiste à mal placer l’autorité de la source d’informations sur laquelle on fonde son raisonnement : entre le récit de « suspects voyageurs » et celui d’écrivains célèbres, Rousseau préfère le second. Et même si on peut douter de ceux-ci (les écrivains), a fortiori doit-on se méfier des voyageurs et ne pas tirer hâtivement de conclusions de leurs récits douteux. Par ailleurs, la seconde erreur de raisonnement réside dans le fait d’accorder plus d’importance à des cas particuliers incompréhensibles (« quelques usages incertains et bizarres fondés sur des causes locales qui nous sont inconnues ») qu’à un raisonnement général fondé sur l’expérience (« l’induction générale tirée du concours de tous les peuples »).

-Ainsi donc la démarche adoptée est critiquable. Mais c’est aussi sur le fond que la thèse de Montaigne est critiquée. Car il confond ce qui relève de la « coutume », autrement dit ce qui provient de « causes locales », et ce qui relève de « notions » lesquelles ont une cause rationnelle et universelle. C’est ainsi qu’on retrouve ici une thèse classique de Rousseau, illustrée par le célèbre « l’homme est naturellement bon, c’est la société qui le pervertit » extrait du *Discours sur l’origine…*  : celle qui attribue la dépravation, les jugements et les pratiques immorales et dévoyées, non pas à la nature humaine, laquelle tend naturellement au bien, mais à certaines mœurs, coutumes locales, à des sociétés qui rendent les individus mauvais.

Ainsi donc c’est clair : quand bien même des individus agiraient différemment voire mal, la conséquence qu’il faut en tirer n’est pas que la morale est acquise, particulière et relative. Au contraire, il est évident pour tous, comme en témoignent les exemples donnés par Rousseau, que le bien et le mal sont universels et absolus, et que s’ils ne sont pas universellement reconnus ou appliqués, c’est précisément parce que certains hommes ont acquis de mauvaises coutumes venues occulter, en surface, le « principe inné de justice et de vertu » qui lui se situe « au fond de nos âmes ».

**Conclusion** : le problème ne vient donc pas de la nature, de ce qui est inné en nous. Le problème vient de ce qu’on a acquis et qui masque, empêche de laisser parler (et entendre) la nature en nous.

**Transition**: A partir de là, deux questions se posent :

1) cette voix naturelle, quelle est-elle, d’où vient-elle ? Est-ce la voix de la raison ? Est-ce donc la raison en nous qu’il faut écouter, et non les us, coutumes et autres ?

2) comment reconnaître ce qui est moral de ce qui ne l’est pas ? Comment savoir que la cause de mes pensées est bien le principe inné de justice et de vertu, et non une coutume ou des causes locales ?

La réponse à ces deux questions va être la même : elle va consister à « distinguer nos idées acquises de nos sentiments naturels » et à écouter les seconds et non les premiers. Ainsi, à la différence de la voie suivie par Kant, qui fait de la raison la source de la morale, Rousseau quant à lui défend une morale des sentiments.

**[Troisième partie]**

***Introduction***

*Problème général de la partie*

Après avoir défendu le caractère inné puis universel de la morale, Rousseau va donc la fonder sur les sentiments. Or une telle thèse pose 2 problèmes, l’un d’ordre moral, l’autre d’ordre épistémologique : 1) les sentiments sont subjectifs, changeants ; comment quelque chose d’universel pourrait-il en advenir ? fonder la morale sur le sentiment, n’est-ce pas la condamner au relativisme ? 2) comment valoriser les sentiments, le sentir au détriment de la raison et de ses preuves, et argumenter de manière rationnelle pour en convaincre. Il faut en effet souligner ici ce qui peut apparaître à première vue comme une contradiction : comment peut-on à la fois dénigrer la philosophie, les preuves, le raisonnement, et en même temps y avoir recours ? On verra que la réponse à cette question va consister à considérer que le raisonnement est un pis allé. Càd que pour ceux qui ne sentent pas, il faut bien trouver un moyen pour tenter de libérer leur esprit des mauvais raisonnements ; en passant précisément par le raisonnement. En somme il s’agira de concevoir le raisonnement comme une « aide » pour ceux qui ne parviennent pas à écouter leur cœur.

*Structure*

Cette dernière partie du texte peut dès lors être divisée en 3 temps :

l. 20-22 : Rousseau affirme qu’il faut préférer le cœur à la raison, qu’il faut « consulter son cœur », « sentir » plutôt que philosopher. La question se posant alors, étant de savoir « comment faire ? » càd « quelle méthode adopter, quels moyens employer ? », Rousseau y répond dans un second moment :

l. 23-26 : Il propose ainsi une distinction fondamentale entre les « idées acquises » et les « sentiments naturels » et fait de « l’amour du bon et la haine du mauvais » un sentiment naturel au même titre que l’amour de soi qui nous porte à « vouloir notre bien et fuir notre mal ».

l. 27-30 : Dès lors il peut en tirer des conséquences sur les actes de la conscience et la place des idées et des sentiments dans l’appréciation morale.

***A. Le cœur plus que la raison***

-Rousseau commence par rappeler ce qu’il considère comme la finalité de son propos : non pas « philosopher avec vous » mais « vous aider à consulter votre cœur ». Cette affirmation appelle plusieurs remarques : 1) noter qu’on est dans une approche éducative : ne s’agit pas de situer les deux interlocuteurs au même niveau, en considérant par exemple une relation d’échange d’idées. Le narrateur se situe en situation d’aider son interlocuteur, de le guider dans sa démarche 2) suggère déjà ce qu’il va développer par la suite : sa thèse de la primauté du cœur sur la raison. Ou plus exactement du sentiment sur la preuve. Car Rousseau dit « si vous sentez que j’ai raison » : ce qui signifie bien qu’il n’y a donc pas opposition entre sentiment et raison, et qu’au contraire les deux peuvent s’accorder. L’enjeu paraît donc moins de faire de la raison et du cœur deux termes antagonistes, que de faire primer l’un sur l’autre en cas de désaccord. Il apparaît ainsi que la *preuve* du « tort » est de moindre valeur que le *sentiment* d’avoir « raison ».

-Mais une telle affirmation est loin d’aller de soi. Car « avoir raison » ou « avoir tort » indique un certain rapport à la vérité : avoir raison, cela signifie être dans le vrai, et à l’inverse avoir tort c’est être dans le faux. Or qu’est-ce qui nous garantit qu’on est dans le vrai ou dans le faux si ce n’est le raisonnement ? Entre une preuve et un ressenti, la première n’est-elle pas la seule à même de nous apporter avec certitude une connaissance, le second relevant le plus souvent des apparences ou des préjugés, comme l’avait, dès le début de la philosophie, identifié Platon à travers sa critique de ce qui relève de la sensibilité ? (*on pourrait développer un peu plus*) Comment Rousseau peut-il alors affirmer que le meilleur critère de vérité, ce n’est pas le raisonnement mais le sentiment ?

-En réalité on le sait, Rousseau n’est pas le premier à accorder au cœur une telle place dans la démarche de connaissance. La distinction entre ces deux modes de connaissance que constituent le cœur et la raison se trouve déjà chez Pascal. (Rappel : Pascal : le cœur relève de l’évidence et concerne les premiers principes, la raison relève de la démonstration et porte sur ce qui découle des principes. Chez Pascal donc, cœur et raison se complètent et les deux sont nécessaires). *Question à se poser :* quelle articulation entre les deux auteurs ? Semblables ? Différents ? *Peu clair pour moi*. *Peut-être du côté de l’idée que le cœur reste d’ordre intellectuel chez Pascal (intuition intellectuelle) quand il est d’ordre affectif chez Rousseau (intuition sensible) ? A discuter lors de la séance*.

Rousseau qui a ainsi fait apparaître le rôle essentiel des sentiments dans l’appréhension de la vérité, va leur accorder une place tout aussi essentielle en matière de morale. Puisqu’il s’agit d’écouter avant tout son cœur, comment faire ? Càd comment accéder à la vérité en matière de morale et par là même savoir ce qui est moral ou non ?

***B. De la distinction idée/sentiment à l’appréciation morale***

-Poursuivant la démarche didactique « il ne faut pour cela que *vous* faire *distinguer*… » (je souligne), Rousseau propose une distinction qui va apparaître comme essentielle au raisonnement : il faut « distinguer nos idées acquises de nos sentiments naturels ». Et il ajoute « nous sentons avant de connaître ». Ce à quoi invite ici Rousseau, c’est à une approche plus épistémologique de la question. Il propose ainsi une réflexion sur les rapports entre la connaissance et ses deux sources que constituent la raison et les sentiments. Trois remarques peuvent être faites à ce sujet : 1) s’agissant de la raison et de ses idées, il apparaît clairement que Rousseau n’est nullement en opposition avec les empiristes : il reprend en effet à son compte le caractère acquis des idées. 2) S’agissant des sentiments en revanche, il soutient leur caractère naturel, inné 3) enfin il accorde une priorité a priori chronologique, mais qui va s’avérer logique, au sentiment sur la connaissance. Le caractère premier des sentiments s’explique logiquement par le fait qu’ils soient naturels, là où la connaissance suppose une acquisition, nécessairement seconde donc.

-Où situer alors le jugement moral, la considération du bien et du mal ? S’agit-il d’une idée acquise ou d’un sentiment naturel ? Pour répondre à cette question, Rousseau va établir un lien entre l’amour de soi (« l’amour de nous-mêmes ») et « l’amour du bon ». En d’autres termes et comme il l’établira pour finir, il situe la conscience morale au niveau d’un sentiment (« l’amour du bon et la haine du mauvais »), ce qui va lui permettre de défendre le caractère inné, naturel de la morale.

-Rousseau procède en effet à une analogie entre l’amour de soi qui nous fait « vouloir notre bien » et « fuir notre mal », et la conscience morale qui met en nous « l’amour du bon et la haine du mauvais ». Ainsi, de même que la recherche de son propre bien est une attitude naturelle, il faut concevoir la recherche du bien en général comme naturelle. En d’autres termes, il faut concevoir comme un seul et même mouvement ce qui nous fait passer du singulier à l’universel, du bien personnel au bien en général. Cela signifie par là-même que c’est bien une différence de degré, et non une différence de nature, qu’il faut concevoir entre l’amour de soi et l’amour du bien : le second ne serait qu’un prolongement, qu’une extension du premier.

-Pourtant, un tel rapprochement entre l’amour de soi et la morale ne va pas de soi. Au contraire en effet, et comme l’a largement défendu Kant, la morale n’est-elle pas opposée à l’amour de soi, lequel est ancré dans des motifs sensibles, quand la morale se fonde sur un respect du bien qui va bien au-delà et qui est irréductible à soi ? Quand la pente naturelle nous fait tendre vers notre propre intérêt, la morale ne vient-elle pas rompre avec cette pente naturelle et inaugurer une autre cause, non sensible mais rationnelle à nos actions ?

-Mais l’originalité de la thèse de Rousseau, va précisément consister à contester cette impossible conciliation entre sentiment et moralité ; et à concevoir qu’on peut être porté naturellement et non rationnellement au bien. Et même que c’est au cœur et non à la raison d’estimer ce qu’il en est de la moralité de nos actions ou de nos pensées. De là la conséquence que Rousseau va en tirer s’agissant du processus d’évaluation morale : c’est un processus qui relève d’un sentiment et non d’un jugement. C’est ce sur quoi il insiste pour terminer.

***C. Les sentiments, critères innés d’évaluation morale***

-On trouve ainsi à la fin de ce passage une affirmation qui peut paraître surprenante : « Les actes de la conscience ne sont pas des jugements, mais des sentiments. » Affirmation d’autant plus surprenante qu’elle est en contradiction avec ligne deux : « nous jugeons ». Et de fait, le propre de la conscience n’est-ce pas de juger, de discerner, d’analyser, de faire des liens, d’estimer, évaluer, etc. pour se prémunir des préjugés, des opinions, des erreurs et autres illusions ?

-Pour comprendre que malgré deux phrases en apparence contradictoires, Rousseau ne se contredit pas, il faut se remémorer ce qu’Aristote dit (*Métaphysique* gamma, 3) du principe de non-contradiction : « Il est impossible qu’un même attribut appartienne et n’appartienne pas en même temps *et sous le même rapport* à une même chose » (je souligne). Autrement dit, il faut tenir compte ici du rapport et en l’occurrence du contexte de la phrase. Il ne s’agit pas de remettre en cause la faculté de juger en général, et de dire que la conscience ne juge jamais. Mais ici il faut entendre dans « jugements » le contraire des « sentiments », et comprendre que si la conscience prétend juger sans tenir compte des sentiments, si elle est un développement de la raison qui est en contradiction avec les sentiments, alors elle fait fausse route. Le critère fondamental de la conscience doit être le sentiment et non la raison, laquelle est bien souvent au service des mœurs et des coutumes (de la société) et non de la vérité telle qu’on peut la saisir par les sentiments.

-La difficulté est aussi éclairée par la dernière phrase : le critère du bien et du mal est à chercher « au-dedans de nous », càd dans les sentiments, et non à l’extérieur, dans des idées qui peuvent être modifiées, perverties. Rousseau le réaffirme en effet : ce ne sont pas seulement nos idées d’ordre moral mais « toutes nos idées [qui] viennent du dehors ». Il est hors de question pour Rousseau de faire de l’innéisme de la morale un innéisme des idées morales. Sur ce point Rousseau s’accorde donc parfaitement aux empiristes comme Montaigne ou encore Locke : les idées viennent toujours de la perception, de l’éducation, etc. mais pas de l’intérieur de nous-mêmes. En revanche, la valeur morale de ces idées est quant à elle à apprécier en fonction de nos sentiments, qui eux sont innés, et qui seuls doivent donc servir de guide quant à ce que « nous devons respecter ou fuir ». Le devoir moral trouve sa source et son principe dans les sentiments.

**Conclusion**

Ce texte fait apparaître clairement la position d’équilibriste de Rousseau : toute idée est acquise, mais le principe moral est inné ; la morale se fonde sur les sentiments mais elle prétend à l’universalité ; les pratiques sont diverses mais il n’en demeure pas moins des principes absolus ; il suffit de consulter son cœur mais c’est à la raison d’en convaincre.

Mais ce difficile équilibre, le texte met en lumière sa possibilité :

1) Comment attribuer un rôle premier aux sentiments par rapport à la raison en matière de connaissance, mais aussi en matière de morale ? Cela suppose de ne pas opposer la prétendue singularité et le prétendu égoïsme des sentiments, à l’universalité et au souci du respect de chacun de la morale ; ce serait réduire l’amour de soi à l’amour propre. Or l’amour de soi, comme la pitié d’ailleurs même si elle n’est pas mentionnée dans ce passage, attestent que des sentiments peuvent être moraux.

2) Comment concilier l’universalité des principes et la pluralité des pratiques ? En insistant sur l’universalité malgré tout de certains jugements et en considérant que les pratiques marginales ne montrent que la dépravation de certains et non le relativisme de la morale.

3) Comment soutenir un empirisme épistémologique et le caractère acquis des idées qui en découlent, avec un innéisme de la morale ? En faisant du jugement moral ce qui relève d’un sentiment avant que d’être une idée.

4) Comment enfin critiquer la philosophie dans le même temps où on l’exerce ? Pourquoi dénigrer la raison lors même qu’on en fait usage ? En ne rejetant pas tout raisonnement, mais le raisonnement qui fait obstacle au sentiment. Ainsi donc un bon usage de la raison est celui qui n’empêche pas d’écouter son cœur. Une attitude essentielle pour Rousseau dans le domaine moral.